

Approbation du schéma d'exploitation saison hivernale 2025/2026 (compétences obligatoires)

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-neuf octobre à 18 heures, le conseil syndical, régulièrement convoqué par la Présidente le 23 octobre 2025 par voie électronique et individuellement, s'est réuni à Aix-les-Bains, en session ordinaire, sous la présidence de Sandra FERRARI.

Grand Chambéry	Présents	Absents	Grand Lac	Présents	Absents
TITULAIRES			TITULAIRES		
BERTHOMIER Christian		X	BALTHAZARD Pierre-Louis	X	
DUMAZ Gérard		X	BIQUEZ François		X
DUMAZ Régis		X	CAMUS Gilles		X
FABRE Maryse		X	CHAPUIS Nicolas	X	
FERRARI Marcel		X	GIMENEZ André	X	
FERRARI Sandra	X		GRELLIER Jean-Marc	X	
GALENE Pierre-Damien	X		HUYNH Antoine		X
GENNARO Alexandre		X	MONTORO Marie-Pierre		X
GINOLLIN Pascal		X	MOUGNIOTTE Alain	X	
LEOUTRE Jean-Marc		X	PETIT GUILLAUME Sophie		X
MIGUET Vincent		X	PIGNIER Régis		X
PIERRETON Christophe		X	POILLEUX Nicolas		X
REPENTIN Thierry		X	REVOL Karine	X	
TICHKIEWITCH Serge		X	SALOMON Marie-Thérèse		X
TRAHAND Cécile	X		VAIRYO Nicolas	X	
TURNAR Alexandra		X	VIAL Jean-Marc		X
VANIN Gaëtan		X	VIOLA Peggy		X
SUPPLEANTS			SUPPLEANTS		
BEBERT Thierry	X		EXERTIER Bruno		X
CARACO Alain		X	FRAYSSE Claudie		X
REGAIRAZ Michel		X	GALY Philippe		X

Elus absents Grand Lac	Donne pouvoir à
HUYNH Antoine	GIMENEZ André
Elus absents Grand Chambéry	Donne pouvoir à
GENNARO Alexandre	FERRARI Sandra

Secrétaire de séance : GIMENEZ André

Périmètres	Titulaires	Suppléants	Présents	Procurations	Votants
Grand Chambéry	3	1	4	1	5
Grand Lac	7	0	7	1	8

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du 15 octobre 2025, le conseil syndical, convoqué une nouvelle fois, peut valablement délibérer sans condition de quorum.

La saison hivernale est une période clé pour notre territoire. Pendant près de 4 mois les domaines skiables vont accueillir de nombreux skieurs et touristes. Cette économie directe rayonne et crée une activité économique pour les commerçants, les loueurs de matériel, les hébergeurs, ...

La régie Savoie Grand Revard est un moteur de l'économie locale, avec la création d'emplois directs et indirects, de séjours et d'attractivités.

Les domaines skiables, confrontés à des saisons marquées parfois par un faible enneigement, doivent s'adapter pour maintenir une activité raisonnée et atténuer les effets induits par le manque de neige.

Il est proposé d'approuver un schéma d'exploitation 2025/2026, qui vise la pérennité et la viabilité économique passant par une offre ski revisitée selon une période d'ouverture allant du 20 décembre 2025 au 8 mars 2026.



DATES ET HORAIRES D'OUVERTURES DES REMONTÉES MÉCANIQUES HIVER 2025-2026

Du 20/12/2025 au 08/03/2026

	Jours d'ouverture							Horaires			
	Vacances scolaires	Hors vacances scolaires							Vacances de Noël + Week-ends jusqu'au 01/02	Du lundi au vendredi Du 05/01 au 06/02	Tous les jours du 07/02 au 08/03
		S	D	L	M	M	J	V			
SECTEUR FECLAZ											
TÉLÉSIÈGE DE L'ORIONDE	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	9h - 16h30	9h15 - 16h30	9h - 16h45
TAPIS LES TRIVES <i>Initiation ✓ - Découverte ✓</i>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	9h - 16h40	9h15 - 16h40	9h - 16h55
TÉLÉSKI DES GORGES	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✗	✗	9h - 16h30	-	9h - 16h45
TÉLÉSKI DU SIRE	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✗	✗	9h - 16h15	-	9h - 16h30
SECTEUR REVAR											
TÉLÉSIÈGE DES ÉBATS	✓	✓	✓	✗	✗	✓	✓	✓	9h - 16h15	9h15 - 16h15	9h - 16h30
TAPIS DE LA CRÉMAILLÈRE <i>Initiation ✓ - Découverte ✓</i>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	9h - 16h40	9h15 - 16h40	9h - 16h55
TÉLÉSKI DU TESSON <i>Découverte ✓</i>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	9h - 16h30	9h15 - 16h30	9h - 16h45
TÉLÉSKI DU COL DES ÉBATS <i>Découverte ✓</i>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	9h - 16h25	9h15 - 16h25	9h - 16h40
TAPIS DE L'OBSERVATOIRE <i>Forfait luge uniquement</i>	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✗	✗	10h - 16h35	-	10h - 16h50

Périodes et horaires d'ouvertures prévisionnelles
sous réserve de conditions d'enneigement et de sécurité favorables.

Horaires navette :

Départ Féclaz (télésiège)	Départ Revard (office du tourisme)
9h00	9h30
10h00	10h30
11h00	11h30
12h00	12h40
13h00	13h30
14h00	14h30
15h00	15h30
16h00	16h30
17h00	17h10

*départ Féclaz à 9h15 au lieu de 9h du 07/01/26 au 04/02/26

Périodes de fonctionnement :

Du 21/12/2025 au 08/03/2026

Sur les vacances de Noël : tous les jours, sauf le samedi

Périodes hors vacances : mercredi / samedi / dimanche

Vacances de février : tous les jours, sauf le samedi


Le conseil syndical, après en avoir délibéré et :

APPROUVE le schéma d'exploitation de la saison hivernale 2025-2026

VALIDE les modalités d'ouverture du domaine skiable de la région Savoie Grand Revard pour la saison hivernale 2025-2026

Fait à Aix les Bains, le 29 octobre 2025

Le secrétaire de séance



LA PRÉSIDENTE
FERRARI Sandra



Votants	13	Présents : 11 – Procurations : 2
Ne prend part au vote	0	
Suffrages exprimés	13	
Vote POUR	13	FERRARI Sandra, GALENE Pierre-Damien, TRAHAND Cécile, BEBERT Thierry, BALHAZARD Pierre-Louis, GIMENEZ André, MOUGNIOTTE Alain, REVOL Karine, VAIRYO Nicolas. CHAPUIS Nicolas, GRELLIER Jean-Marc
Vote CONTRE	0	
Abstentions	0	

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la date d'affichage de la décision et de sa transmission au contrôle de légalité, et dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux candidats ayant participé à la procédure ou à compter de la réponse du Syndicat mixte, si un recours gracieux a été préalablement déposé.